



Allocations familiales et monaco

Par **ptiteclo06**, le **03/02/2011 à 14:00**

Bonjour,rnrnJe travaille en France et mon ami à Monaco. Nous ne sommes pas mariés et avons 2 enfants ensemble (et moi un d'une précédente union).rnJe reçois les allocations françaises mais nous avons appris que nous devrions les recevoir de Monaco. Nous avons donc demandé le dossier mais sur celui est mentionné que mon ami travaille à Monaco depuis plus de 2 ans.rnAllons nous devoir rembourser ce qu'on a perçu de la France ou va t elle se mettre en relation avec Monaco.rnJ'ai vraiment peur et je ne sais plus quoi faire; je n'ose meme pas aller à la caf.rnSi quelqu'un peut m'aiderrrnrnMerci

Par **mimi493**, le **03/02/2011 à 14:27**

Vous vivez à Monaco ?rnVous avez signalé que votre concubin travaille à l'étranger ?

Par **ptiteclo06**, le **04/02/2011 à 09:23**

bonjour,rn Je vis en France; mais j'ai eu la réponse à ma question en téléphonant à la "caf" monégasque.rnC'est elle qui remboursera la caf française directement.